

Compte administratif du budget principal de la Commune de Trouville-sur-Mer pour l'exercice 2020

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

En fonctionnement, on notera :

1. Une hausse des recettes par rapport aux prévisions, dont certains produits fiscaux émanent de la taxe de séjour et de la taxe additionnelle aux droits de mutation.
2. Une moindre réalisation des dépenses, notamment des charges à caractère général.
3. Des dépenses exceptionnelles pour faire face à la crise sanitaire

En investissement, le Compte Administratif de 2020 fait état de 1,219 M€ investis.

Les principales dépenses ont été

- Solde travaux de confortement de la corniche : 260 000 €
- Véhicules voirie et espaces verts : 113 000 €
- Logiciels et matériels informatique : 112 000 €
- Travaux de voirie : 98 000 €
- Vidéo protection : 99 000 €
- Plages (Planches et signalétique) : 73 000 €
- Musée (Alarme incendie et couverture atelier) : 66 000 €
- Eglises (Diagnostic) : 23 000 €
- Gymnase (Clôture) : 22 000 €

L'annuité de la dette s'est élevée à 2,5 M€ (Intérêts : 603 000 € ; Capital : 1 678 000 €)

Le compte administratif 2020 fait ressortir :

- Un résultat de fonctionnement de 5 001 404,11 €,
- Un déficit d'investissement de 936 829,06 €,
- Des restes à réaliser de 81 226,85 € (dont 381 226,85 € en dépenses et 300 000 € en recettes),
- Soit un besoin de financement de 1 018 055,91 €.

L'affectation du résultat 2020 présentée par ailleurs au Conseil Municipal du 31 mai 2021, propose de couvrir ce besoin de financement à hauteur de 1 018 055,91 €. Il est également proposé d'affecter en grande partie l'excédent de fonctionnement à l'investissement (3,5 M€). Le Solde du résultat, soit 483 348,20 €, est affecté en Résultat de Fonctionnement Reporté.